

# POUR UNE DESCRIPTION TERMINOGRAPHIQUE DES SCIENCES DU LANGAGE

Franck NEVEU  
*Université de Caen – laboratoire CRISCO*

## INTRODUCTION

L'objectif est ici d'exposer quelques-uns des problèmes posés par la terminologie linguistique<sup>1</sup>, en prenant appui sur certaines difficultés rencontrées lors de l'élaboration du *Dictionnaire des sciences du langage* (Neveu, 2004 : désormais *DSL*), et en développant les solutions qui ont semblé recevables. On laissera de côté les difficultés qui tiennent au cadre nécessairement contraignant fixé par tout éditeur, cadre qui réduit la marge de

---

<sup>1</sup> Cet article bénéficie notamment des travaux conduits dans le cadre de la préparation d'un ouvrage, à paraître chez Armand Colin, sur *Le discours linguistique. Introduction à la lecture des grammaires modernes*, ainsi que des études à paraître dans la revue *Langages*, « La tradition grammaticale » (Neveu & Mejri, dir., 2006. Contributions : Peter Blumenthal, Taïeb Baccouche, Claude Guimier, Naomi Ida, Peter Lauwers, Salah Mejri, Franck Neveu, Michele Prandi, Patrick Sériot, Irène Tamba). et de celles réunies dans le numéro thématique de la revue *Syntaxe et Sémantique*, n° 7, « La terminologie Linguistique. Problèmes épistémologiques, conceptuels et traductionnels » (Neveu, dir., 2006. Contributions : Samir Bajrić, Didier Bottineau, Françoise Cordier, Jacques François, Francis Gandon, Claude Guimier, Hédi Jatlaoui, Pierre Lerat, Salah Mejri, Saïd Mosbah, Franck Neveu, Béchir Ouerhani, Jean-François Sablayrolles, Pierre Swiggers). Une version étoffée de cet article a été publiée dans le volume dirigé par Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt, *Les linguistes et la norme* (Siouffi & Steuckardt, 2006).

décision et d'initiative de l'auteur d'un ouvrage de vulgarisation, tout particulièrement dans le cas d'un dictionnaire<sup>2</sup>.

L'article traitera principalement du poids de la normativité dans la terminologie linguistique, normativité qui peut être tenue à la fois comme une condition nécessaire à l'existence d'une terminologie scientifique, mais aussi comme l'illustration d'une conception fortement nomologique de la science. La thèse ici défendue, comme le suggère clairement le titre donné à cette étude, peut être résumée par la distinction faite entre l'activité terminologique inhérente à tout domaine technique ou scientifique, qui consiste à s'assurer de l'adéquation optimale entre un vocabulaire et un domaine de connaissances, et l'activité terminographique, qui ne vise pas à établir ce vocabulaire mais à décrire l'usage qui en est fait, ce qui suppose une double orientation, historiographique d'une part, et épistémologique d'autre part.

On examinera successivement divers aspects de l'approche normative de la terminologie linguistique, le double fonctionnement prospectif et résultatif de cette terminologie, et l'on tentera de faire apparaître, en prenant appui sur le DSL, la réalité de la description terminographique et son intérêt pour les sciences du langage.

## **1 APPROCHES NORMATIVES DE LA TERMINOLOGIE LINGUISTIQUE**

La conception normative de la terminologie linguistique repose principalement sur la notion de « sous-langage », héritée, comme l'a rappelé Pierre Swiggers (1999), de l'analyse harrissienne de la terminologie, qui développe une approche arborescente et hiérarchisée des langages. Selon cette conception, la spécificité du dispositif terminologique tient à son existence comme langage de description et comme vocabulaire de référence. Le technolècte linguistique constitue dans cette perspective un sous-langage, c'est-à-dire un langage sub-ordonné, articulé à un langage englobant super-ordonné, qui obéit aux conventions générales de la langue ordinaire :

La terminologie linguistique est un langage à propos des langues et à propos de leur description, et ce langage s'inscrit dans le lexique et la grammaire des langues naturelles, tout en ayant des caractéristiques spécifiques. Plus précisément, la terminologie linguistique correspond à un sous-langage, au sens défini par Zellig Harris : il s'agit d'un langage qui obéit à un ensemble de conventions distributionnelles générales valables pour la langue (ordinaire) qui l'englobe

---

<sup>2</sup> Ces contraintes affectent principalement le volume de l'ouvrage, et donc aussi nécessairement le nombre et la diversité des entrées.

## F. NEVEU – Pour une description terminographique des sciences du langage

(langue superordonnée). La spécificité des conventions distributionnelles d'un sous-langage qui s'inscrit dans la langue naturelle A correspond, globalement, à celle du sous-langage analogue (portant sur le même domaine spécifique) inscrit dans les langues naturelles B, C, etc. En d'autres termes, un sous-langage se définit comme un binôme comprenant un lexique (ou un ensemble de morphèmes lexicaux) – ensemble de *termes* – et un ensemble de règles de formation lexicale et de construction syntaxique (règles de combinaison de morphèmes et de chaînes de morphèmes). Les opérations qu'on peut (et qu'on ne peut pas) effectuer (1) sur les éléments du lexique et (2) sur des chaînes d'éléments du lexique, en combinaison avec des éléments de la syntaxe du langage, définissent l'extension (au sens formel) du sous-langage en question. Le résultat discursif de ces opérations (qui permettent des actes de définition et de description) est un ensemble de phrases clos, relevant d'un ensemble d'opérations de la langue superordonnée. (Swiggers, 1999 : 31)

Dans cette perspective, l'activité terminologique consiste, comme le précise Gilbert Lazard (1999), à pourvoir d'étiquettes dénominatives des notions clairement conçues :

Les questions de terminologie sont-elles importantes ? Non, s'il s'agit seulement de pourvoir d'étiquettes des notions clairement conçues. Si des chercheurs qui utilisent les mêmes notions leur donnent des noms différents, le dialogue peut devenir difficile et il prête aux malentendus. Cependant, si chacun prend soin de préciser clairement quel sens il donne aux mots qu'il emploie, l'obstacle peut être surmonté, moyennant un peu d'effort de la part de chacun, et les spécialistes peuvent s'entendre même s'ils ressentent quelque irritation. Le flottement terminologique n'est qu'une incommodité. (Lazard, 1999 : 111-112)

Il s'agit bien ici d'équiper un domaine de connaissances d'un vocabulaire spécifique, qui ne présente pas la variabilité contextuelle et l'instabilité des unités lexicales du langage super-ordonné. On aboutit donc naturellement à une forme de « déontologie terminologique », qui repose sur quatre principes : (i) transparence et univocité des termes ; (ii) adéquation des unités terminologiques au domaine de connaissances, lequel est rigoureusement circonscrit, et délimité par une forme de clôture lexicale ; (iii) non-contradiction entre les unités terminologiques, qui entretiennent entre elles des rapports logiques quasi mathématisables ; (iv) principe de parcimonie (ou rasoir d'Ockham : *Pluralitas non est ponenda sine necessitate*, « Il ne faut pas multiplier les entités au-delà de ce qu'il est nécessaire »), principe qui s'applique au nombre des unités, donc à leur forme (les formes complexes contribuent à l'accroissement du nombre des termes). Swiggers (1999) rappelle ainsi ces quatre principes :

(a) Transparence : les termes choisis doivent être maximalelement transparents, en ce que leur signification devra être univoquement associée à la structuration formelle du métalangage.

(b) Adéquation : les termes choisis doivent être dans un rapport de référence directe et univoque avec un domaine applicatif, défini par l'ensemble des termes relatifs à ce domaine (cette circularité est incontournable) ; on pourra parler d'adéquation par sommation en parlant d'ensembles de termes décrivant des secteurs d'un domaine complexe.

(c) Cohérence : la nomenclature terminologique dans son ensemble doit être cohérente, c'est-à-dire exempte de relations de contradiction interne et unifiée par des rapports de solidarité, d'inclusion, d'opposition définie, de superordination, etc.

(d) Économie : la nomenclature terminologique doit être parcimonieuse, c'est-à-dire utiliser le nombre minimal de termes requis par la description du domaine (ou du problème) et ne doit pas employer des termes de structure complexe là où des termes de structure simple sont disponibles. (Swiggers, 1999 : 31)

Swiggers précise justement que ces contraintes se résument au bout du compte aux exigences d'une théorie du langage comme description d'un système, telles que Hjelmslev les a exposées dans les *Prolégomènes à une théorie du langage* sous le principe global d'empirisme : la description doit être non contradictoire, exhaustive et aussi simple que possible.

## **2 FONCTIONNEMENT PROSPECTIF ET RÉSULTATIF DE LA TERMINOLOGIE LINGUISTIQUE**

Le vocabulaire de la science linguistique est donc encore largement pensé comme un « technolecte », caractérisé par un usage spécifique du lexique pouvant être décrit comme un « style » dont les traits fonctionnels, apparents aux plans morphologique et combinatoire, sont justifiés par la nécessaire spécialisation d'un discours sur la langue. Il s'agit là d'une conception étroitement normative du vocabulaire linguistique puisqu'elle dissocie les termes des conceptualisations qui sont à l'origine des notions, et puisqu'elle induit une forme de cloisonnement entre cette pratique discursive qu'est la métalangue et le système fondamental de la langue particulière où elle est observée. On retrouve l'opposition convenue entre terme et mot. Le terme est réputé produit par l'attribution *conventionnelle* d'une étiquette dénomminative à une notion. Les définitions terminologiques, qui sont censées faire l'objet d'un consensus des « experts », sont donc tenues pour *nécessairement* conventionnelles. L'accès au signifié du terme est ainsi garanti par la connaissance du domaine où il s'inscrit. Les travaux sur les « langues de spécialité » (entre autres, Lerat, 1995) ont pourtant permis de réviser cette approche, en montrant que la spécialisation des discours et des textes est d'abord une affaire de contenus liés à la représentation des connaissances chez les locuteurs, et donc à leur langue, à leur histoire, à leur culture. On

s'interrogera ici sur la situation de la terminologie linguistique relativement au domaine de connaissances dont elle fournit une partie du vocabulaire. Loin de préjuger qu'elle ne fasse système que pour le seul champ disciplinaire de l'étude des langues et du langage, on notera que la fonction terminologique dans le domaine scientifique suit une double orientation, et relève de deux approches en apparence contradictoires : prospective et programmatique d'une part, résultative et cumulative d'autre part.

Dans le premier cas, elle offre à une science évolutive, en développement, la visibilité lexicale dont elle a besoin, lui conférant une existence discursive, presque son effabilité (« ce qui peut se dire, se décrire »), pour reprendre un mot de la philosophie du langage. Elle se situe, dans cette perspective, plutôt au début du processus de constitution du discours scientifique, manifestant une fonction indicative en ce qu'elle tend à fournir une orientation épistémologique, un choix méthodologique et théorique. C'est une sorte de chemin lexical et conceptuel qu'il faut tracer et suivre. Elle est l'outil de ce que doit être la science, plutôt que la trace de ce qu'elle est effectivement. L'histoire, et le degré d'évolution, de constitution, et d'institutionnalisation du domaine scientifique jouent sans doute ici un rôle essentiel (plus la science est jeune et plus elle développe une objectivité déclarative, plus elle affirme sa valeur par opposition, plus elle manifeste sa conception nomologique). De cette conception résultent les vertus précitées de la terminologie (économie des termes, univocité, adéquation au domaine et non-contradiction). Mais le degré de rigueur dans l'observance de ces vertus varie grandement d'un auteur à l'autre.

Dans le cas de l'approche résultative et cumulative, la terminologie linguistique est plutôt considérée comme une empreinte de l'activité scientifique, reflétant les divers états de son développement à partir de son vocabulaire, c'est-à-dire des pratiques langagières effectives. Dans cette perspective, l'économie, la transparence et la cohérence de la terminologie linguistique sont loin d'être toujours au rendez-vous. Une telle approche de la terminologie linguistique ne récuse pas nécessairement ses prétentions à l'objectivité. Elle les tient pour des impératifs très éloignés de ce qui constitue l'observatoire direct de la science du langage. Elle récuse en revanche un idéal terminologique qui exige finalement de la langue d'être ce qu'elle n'est pas, un corps inerte mis au service du concept. Il va de soi que l'opposition entre ces deux conceptions de la terminologie linguistique doit être modalisée. La simple sténographie des notions par les termes, aussi variable et évolutive que les notions elles-mêmes, n'implique pas pour autant une tolérance de l'opacité, de l'incohérence, de la plurivocité, du flou. Pas plus que les conceptions minimalistes ou malthusiennes en matière de terminologie n'impliquent un réductionnisme ou un dirigisme conceptuel.

Cette partition complexe entre « ce qui doit être » et « ce qui est » trouve sans doute un début de clarification dans la distinction nécessaire confrontant *terminologie* et *terminographie*. Si la terminologie vise à dresser la nomenclature d'une science, la terminographie vise, sans restriction temporelle ni méthodologique, à décrire les termes qui composent le discours de cette science. Elle a ainsi, nécessairement, partie liée tout à la fois avec l'épistémologie et l'historiographie. Du point de vue de la dictionnaire cette distinction est très claire. Un dictionnaire, fût-il « terminologique », n'est aucunement une terminologie. Il ne saurait en effet dresser la nomenclature d'une science, non pas en raison de l'étendue de la tâche et du caractère irréalisable d'une entreprise qui supposerait un souci d'exhaustivité assez naïf, mais en raison de la nature même de l'activité terminographique, dont l'objectif est de décrire les métatermes, non de les établir. Le terminographe n'est donc pas un terminologue.

### **3 QUELQUES ASPECTS DE LA DESCRIPTION TERMINOGRAPHIQUE EN SCIENCES DU LANGAGE**

Cet examen a pour objectif de mesurer le caractère inadéquat et pour tout dire inapplicable de ce que nous avons appelé la « terminologie prospective » (terminologie idéale, c'est-à-dire imaginaire). À l'opposé de la démarche visant à établir ce que doit être la terminologie, on a plutôt cherché à montrer dans le DSL ce qu'elle est pour les linguistes d'aujourd'hui, qui ont à composer avec un champ disciplinaire éclaté, diversifié, composé d'un ensemble de disciplines connexes à la linguistique. C'est donc là sans doute le premier point à souligner, celui de la diversité et de l'hétérogénéité des domaines du champ, qui rendent son unification terminologique impossible.

Pour le recensement et le choix du millier d'entrées retenues, nous nous sommes fondés sur 4 ensembles de composants formant 4 grandes classes de métalangues domaniales :

1. les métalangues des composants du domaine grammatical, portant sur les unités phonème, morphème, mot, syntagme, phrase, et couvrant donc respectivement la phonologie, la morphologie, la lexicologie, la lexicographie, la syntaxe, ainsi que leurs satellites ;
2. les métalangues des composants du domaine rhétorico-herméneutique, portant sur les unités énoncé, texte, discours, et couvrant les disciplines du texte et du discours ;
3. les métalangues de la linguistique dite « générale », construites autour de la fonction universelle du langage ;

4. les métalangues des sciences connexes à la linguistique, qui composent, avec la linguistique, le complexe disciplinaire de ce que l'on appelle les « sciences du langage », sciences connexes qui sont, avec le noyau disciplinaire du domaine, dans une relation de réciprocité (importation/exportation des concepts) : notamment anthropologie, épistémologie, histoire, information/communication, informatique, neurologie, philosophie, psychologie, sociologie, pour l'essentiel. Une petite centaine d'étiquettes fléchant les aires d'emploi des termes ont ainsi été exploitées<sup>3</sup>.

Ce panorama (nécessairement partiel) des pratiques terminographiques contemporaines ne pouvait être établi qu'à partir d'un corpus de textes linguistiques constitué en anthologie. La démarche adoptée a donc été résolument textuelle en ce qu'elle s'est appuyée sur un fonds historiographique et épistémologique. Répondant au besoin d'empiricité en matière de description et d'explication linguistiques, cette approche textuelle

---

<sup>3</sup> En voici la liste : analyse du discours, anatomie, anthropologie, biologie, communication, cybernétique, description linguistique, développement du langage, dialectologie, didactique de l'écrit, didactique des langues, discipline [*linguistique, sciences du langage*], domaine [*grammaire, lexicographie, lexicologie, morphologie, morphophonologie, morphosyntaxe, neurolinguistique, philosophie du langage, phonétique, phonologie, pragmatique, prosodie, psycholinguistique, sémantique, sociolinguistique, syntaxe, terminologie, etc.*], écriture, épistémologie, étude historique des textes, géolinguistique (géographie linguistique), grammaire, grammaire comparée, grammaire formelle, grammaire historique, graphématique, herméneutique, histoire, histoire de la linguistique, industries de la langue, informatique, informatique documentaire, intelligence artificielle, lexicographie, lexicologie, lexicométrie, linguistique contrastive, linguistique de corpus, linguistique descriptive, linguistique du texte, linguistique énonciative, linguistique générale, linguistique historique, linguistique informatique, linguistique textuelle, linguistique théorique, logique, macrosyntaxe, métalexigraphie, méthodologie linguistique, métrique, morphologie, morphologie lexicale, morphophonologie, morphosyntaxe, narratologie, neurolinguistique, neuropsychologie, paléographie, pathologie du langage, philologie, philologie numérique, philosophie, philosophie de la linguistique, philosophie du langage, phonétique, phonétique acoustique, phonologie, poétique, politique linguistique, pragmatique, prosodie, psycholinguistique, psychologie, psychologie cognitive, psychomécanique, rhétorique, sciences cognitives, sémantique, sémantique aspectuelle, sémantique conceptuelle, sémantique discursive, sémantique énonciative, sémantique logique, sémantique textuelle (des textes), référentielle, sémiologie, sémiotique, sociolinguistique, statistique linguistique, syntaxe, TAL, terminologie, théorie littéraire, traduction, typologie linguistique, versification. Certaines de ces étiquettes peuvent paraître redondantes du fait de leur listage, lequel ne correspond pas au système de lecture proposé dans l'ouvrage. Ces étiquettes prédiquent des propriétés aréales ou domaniales d'une entrée établies à partir d'un observatoire textuel. Elles ne résultent pas d'un ensemble de rubriques préétabli.

permet d'enregistrer un ensemble de données terminologiques. Seule cette approche rend possible l'observation des phénomènes variationnels.

On pointera ici, afin d'illustrer ces questions, quelques-unes des contraventions aux principes déontologiques rappelés en 1. : opacité, instabilité notionnelle, rupture du principe de parcimonie, chevauchement conceptuel, variabilité sémantique d'un terme à l'intérieur d'une même métalangue, choix résolu des formes complexes au détriment des formes simples, diversité catégorielle des termes.

Nous prendrons l'exemple des termes *apport* et *changement*. Le terme *apport* connaît deux acceptions principales à l'intérieur d'une même métalangue théorique, celle de la psychomécanique, conceptualisée par Gustave Guillaume.

Dans ce cadre, il entre en opposition d'une part avec le terme de *rapport*, d'autre part avec celui de *support*, et se trouve ainsi défini de deux manières distinctes. En opposition à *rapport*, *apport* entre dans la formation d'un binôme notionnel qui exemplifie la distinction établie par Saussure entre *diachronie* et *synchronie*. Cette distinction, chez Guillaume, vise à différencier d'une part ce qui s'inscrit dans l'histoire d'une langue, et qui est susceptible de changement. C'est le cas des matériaux phonétiques, morphologiques, lexicaux, identifiés dans cette métalangue par le terme d'*apport*.

Par opposition, les *rapports* marquent ce qui relève du système de la langue, et qui peut être décrit comme la mise en relation des *apports*. Un des exemples utilisés par Guillaume pour illustrer la notion d'*apport* ainsi entendue est celui de l'article *un* en français, dont l'*apport* historique est fourni par le numéral latin *unus*, qui, dans le système de la langue, entre dans un *rapport* où il n'a plus vocation à signifier la position numérique de singulier, mais le mouvement de l'universel au singulier<sup>4</sup>.

En opposition à *support*, *apport* entre dans la formation d'un binôme notionnel qui vise à décrire la relation syntactico-sémantique couverte par le mécanisme d'incidence, lequel règle l'assemblage des constituants en discours.

Selon Guillaume, il y a dans le langage, universellement, *apport* de signification et référence de cet apport à un *support*. Dans cette perspective, la relation apport/support fournit les critères de classification des parties du discours<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> *Leçons de linguistique 1949-1950*, vol. 4.

<sup>5</sup> *Leçons de linguistique, 1948-1949, Série B, volume 2, Psycho-systématique du langage – Principes, méthodes et applications I*.



Le terme de *changement* connaît également, à un autre niveau, un phénomène de chevauchement de domaines distincts. En linguistique générale, tout d'abord, le terme sert à décrire la mutabilité du signe linguistique, longuement exposée par Ferdinand de Saussure. Le *changement*, comme l'expose longuement Saussure dans le *Cours*, définit en effet, en corrélation dialectique avec le terme de *continuité*, une condition nécessaire à l'existence de la langue. Ce que développe Saussure, c'est qu'il n'y a pas de système de signes linguistiques possible sans une stabilité permettant à ce système de se maintenir, de se transmettre, et de figurer dans le champ de l'observable. Mais il résulte de cette matérialité irréductible l'inscription de la langue dans le temps. Le *changement* c'est donc le nécessaire croisement du paramètre structurel et du paramètre temporel. Dans cette perspective, il est susceptible d'affecter tout à la fois la configuration formelle et la configuration sémantique des signes. La dynamique permanente des langues peut donc être décrite en diachronie et en synchronie : en diachronie, par la comparaison de différents états temporels d'une langue et par l'étude de ses évolutions ; en synchronie, notamment par l'étude de la variabilité des usages. La science du langage réserve traditionnellement l'usage du terme de *changement* à la première approche, qui est celle de la linguistique historique. Elle réserve le terme de *variation* à la seconde approche, qui est celle de la sociolinguistique. Elle tranche ainsi, pour des raisons méthodologiques, dans un processus qui mériterait sans doute d'être pensé comme un continuum. Le *changement*, en synchronie, n'est rien d'autre qu'une manifestation de la variabilité des langues naturelles, observable dans la diversité des usages linguistiques d'une communauté, ce qui correspond à la définition de la variation. Dans le discours de la sociolinguistique, *changement* et *variation* sont fréquemment en concurrence, et force est de reconnaître l'arbitraire du choix qui consiste à réserver le terme de *changement* à la perspective historique plutôt qu'à la perspective sociolinguistique. On mesure ici à quel point la proximité des domaines est la source de difficultés terminologiques liées au chevauchement des métatermes.

Ces termes illustrent le fait qu'il est difficile de stabiliser les acceptions lorsque l'on a affaire à des unités issues de la langue commune. C'est également le cas d'*ajout* et de *détachement*, utilisés dans le cadre de la description des faits de discontinuité syntaxique et énonciative. Comme beaucoup de notions dont l'usage et le développement semblent répondre empiriquement à une nécessité descriptive, la notion d'*ajout* échappe en fait à toute emprise définitionnelle. En témoigne largement le spectre étendu des aptitudes descriptives : constructions appositives, groupes coordonnés, propositions incidentes, segments encadrés par les tirets doubles ou les parenthèses, notes de bas de page, didascalies, appendices, postfaces, etc, sont autant de faits linguistiques susceptibles de se voir caractérisés par cette étiquette. Ce qui semble constituer le point nodal de la notion, à savoir le fait

que l'*ajout* présuppose nécessairement un point d'ancrage, une antériorité, donc une forme d'ordination et de hiérarchie, n'est pourtant jamais explicité dans un cadre définitionnel. D'un point de vue terminologique, il est d'ailleurs assez surprenant de voir ce terme (s'agit-il d'ailleurs vraiment d'un *terme* ?) en concurrence avec celui de *détachement*, dans le cas notamment des constructions appositives. L'ordre de faits syntaxiques auquel correspondent ces constructions est catégorisé par le terme de *détachement*, mais l'opération sémantique qui est censée les caractériser est identifiée fréquemment par les termes d'*addition* ou d'*ajout*. Ces notions supposent pourtant, au plan méthodologique, des visées très différentes. Le détachement, *stricto sensu*, suppose une sortie du cadre propositionnel, c'est-à-dire une situation interne donc locale du poste d'observation. L'addition et l'ajout supposent une entrée dans ce cadre, et donc une situation externe et globale du poste d'observation. Autrement dit, deux pensées syntaxiques et sémantiques semblent s'opposer : une pensée de la phrase (*détachement*), et une pensée du discours (*addition, ajout*).

Cela nous amène à la question de la nécessaire spécificité sémantique des termes, censée rapprocher de l'idéal monosémique de la tendance normative en terminologie. Pour mettre en application cette spécificité, c'est-à-dire pour réduire le plus possible la variabilité définitionnelle des termes, deux solutions sont fréquemment adoptées : la néologie et l'emprunt. Nous avons relevé dans le vocabulaire linguistique de nombreux exemples de néologie que l'on peut tenir pour salutaire dans la mesure où le terme atteint son objectif désignationnel en limitant le plus possible les interférences sémantiques. Nous en donnerons ici quelques rapides exemples.

Le cas d'*adjet* (vs *objet*) est intéressant à cet égard. Il est employé en syntaxe générale<sup>6</sup> pour désigner des groupes de forme libre, mobiles, et mutuellement cumulables, dont la présence est toutefois exigée par le verbe<sup>7</sup>. Les *adjets* sont des groupes qui ne sont pas régis, mais requis. Ils se rencontrent fréquemment avec des verbes de localisation ou de mouvement. La distinction ici visée justifie pleinement la création d'une unité terminologique. Toutefois, en dépit d'une création légitime, *adjet*, tenu pour « idiolectal », reste d'un usage limité.

Le terme de *cosignifiance* est également idiolectal. Il trouve sa justification dans la nécessaire distinction qu'il cherche à établir avec le terme de *coréférence*. Maria-Elisabeth Conte l'avait mis en circulation pour décrire un cas particulier d'enchaînement anaphorique caractérisé par l'usage de ce que

---

<sup>6</sup> Terme intégré à la métalangue grammaticale par Jack Feuillet.

<sup>7</sup> Ex. *Caroline habite [chez ses parents, à Paris, près de la chaussée d'Antin, dans un grand appartement].*

des linguistes anglo-saxons ont appelé les *pronoms de paresse* (*lazy pronouns*). Soit l'énoncé : *Je vais poser ma valise dans l'entrée. Toi, tu peux la laisser sur le palier.* Le pronom *la*, qui désigne une valise, ne saurait coréférer avec *ma valise*, en raison de l'hétérogénéité référentielle manifeste des deux expressions. On a affaire ici à un fait de *cosignifiance*. Le fonctionnement du pronom « de paresse » *la* consiste, en faisant l'économie de l'emploi du mot, à exploiter la signification du lexème *valise*, introduit préalablement dans l'énoncé, pour référer à un objet différent de celui qui est désigné par le syntagme *ma valise*. *Cosignifiance* pointe ainsi très légitimement une insuffisance descriptive et explicative de la notion de coréférence, et souligne le risque d'imprécision dans l'usage du terme de *coréférence* pour l'identification de ce type d'anaphore.

On mentionnera également le cas du terme d'*hyperlangue*, mis au service d'une notion visant à conceptualiser l'hétéronomie du langage à l'égard de l'espace-temps de l'intercommunication humaine. Dans cette perspective, le langage ne peut être défini comme une sphère d'activités existant en soi et pour soi, mais comme un moyen de communication situé dans un monde donné, parmi d'autres habitudes sociales, et fixant des limites à notre créativité linguistique. L'*hyperlangue*, notion développée entre autres par Sylvain Auroux, est un système dynamique déterminé dans l'espace et dans le temps qui permet de comprendre l'impossible position de surplomb du langage sur lui-même (illusion d'un métalangage ultime), le caractère nécessairement illusoire de la langue universelle, et la sous-détermination des activités linguistiques par les grammaires.

Dans le domaine de la philosophie du langage, le terme d'*effabilité* vise un concept qui sert à formuler le principe selon lequel tout contenu propositionnel peut trouver son expression dans toute langue naturelle, autrement dit peut être exprimé par au moins une phrase de toute langue naturelle. Ce principe a pour corollaire le fait que toute langue naturelle est une langue universelle implicite, ce qui tendrait à confirmer l'idée qu'une langue naturelle est une langue dans laquelle toute autre langue naturelle est traduisible. La thèse de l'effabilité s'inscrit donc dans une conception mentaliste du langage qui est celle de la tradition logico-grammaticale.

Pour terminer cette courte sélection d'exemples, nous noterons le cas du terme de *grammatisation*, particulièrement illustratif de la nécessité d'une création néologique lorsqu'il devient impératif d'éviter un chevauchement conceptuel que l'usage d'une unité terminologique rend inévitable en raison de l'évolution scientifique. Ainsi doit-on rappeler que le terme de *grammaticalisation* a servi pendant un temps à identifier non seulement le processus diachronique de conversion des unités lexicales en morphèmes grammaticaux, sa première valeur, mais aussi le processus d'outillage

notionnel d'une grammaire. Le développement de la recherche en épistémologie historique rendait nécessaire un corps d'unités terminologiques permettant de faire clairement le départ entre histoire de la langue et histoire des idées linguistiques. Difficilement exploitable en histoire de la grammaire en raison de l'importance de son archive et de son rendement en linguistique diachronique, le terme de *grammaticalisation* a abandonné cet emploi au profit du néologisme *grammatisation*. Le parallèle entre ces deux termes rend sans doute manifeste le fait qu'historicisation et contextualisation sont nécessairement requises dans le travail descriptif et explicatif du terminographe, qui est peut-être avant tout un travail d'épistémologie de la discipline.

Le recours à la néologie peut toutefois poser plus de problèmes qu'il n'est censé en régler, notamment dans le cas des néologismes d'emprunt, formés à partir d'une base lexicale appartenant à une langue différente. On se contentera de rappeler le cas bien connu d'*évidentialité*, formé sur l'anglais *evidence*, « preuve », utilisé en sémantique pour identifier les faits de marquage linguistique de sources du savoir, notamment les marques morphologiques et lexicales que l'énonciateur exploite pour signaler dans son discours comment il a appris ce qu'il rapporte<sup>8</sup>. Ce terme, à l'usage, révèle en français sa forte opacité, et le risque permanent de confusion notionnelle avec les faits de saillance et d'accessibilité référentielle. Le terme de *médiatif* partage cette valeur avec *évidentialité*, mais il n'a pu s'imposer en raison d'un usage en morphosyntaxe des langues flexionnelles qui le rend indisponible<sup>9</sup>. Dans cet emploi en sémantique *médiatif* n'est d'ailleurs guère moins opaque.

Au reste, il est légitime de penser que le recours à la néologie est effectivement une parade à la plurivocité des unités terminologiques issues de la langue commune. Mais l'opérativité d'un terme néologique reste subordonnée à un certain nombre de paramètres : (i) la définition *effective* d'un nouveau périmètre notionnel requérant une unité terminologique dans un champ de connaissances disciplinaires clairement circonscrit, (ii) la motivation morphologique minimale du terme sélectionné afin d'assurer sa lisibilité et la pérennité de son usage (les termes restent des mots, dont l'usage et l'interprétabilité varient avec le temps et selon les contextes), (iii) la bonne

---

<sup>8</sup> « Un marqueur évidentiel est une expression langagière qui apparaît dans l'énoncé et qui indique si l'information transmise dans cet énoncé a été empruntée par le locuteur à autrui ou si elle a été créée par le locuteur lui-même, moyennant une inférence ou une perception ». (P. Dendale & L. Tasmowski-De Ryck, « Les sources du savoir et leurs marques linguistiques », *Langue française*, n° 102, 1994)

<sup>9</sup> Le médiatif est un cas servant à l'expression du moyen au sens large et couvrant l'essentiel des valeurs de l'instrumental.

granularité notionnelle du terme, limitant le « bruit » et donc aussi les interférences sémantiques et les effets de plurivocité.

On notera encore pour conclure ce survol des problèmes posés par la description terminographique en sciences du langage que contrairement aux prescriptions formulées par le principe de parcimonie, rappelé plus haut, qui suppose un équilibrage dans l'étendue de la couverture notionnelle de chaque terme composant une nomenclature<sup>10</sup>, et un usage dominant des termes de forme simple, la « terminologie linguistique » est constituée d'unités fort disparates, ce qui semble accréditer l'idée d'un paradigme scientifique relativement hétérogène<sup>11</sup>. Couverture étroite, par exemple, pour *adjet*, *cosignifiance*, mais aussi tant d'autres termes, comme *antipassif*, *complémenteur*, *haplologie*, etc.); couverture étendue pour *apport*, *changement*, *effabilité*, *hyperlangue*, *variation*, mais aussi *compositionnalité*, *dénomination*, *détermination*, *idiolecte*, *objet linguistique*, *observable*, *possible de langue*, etc. Cette couverture notionnelle « à géométrie variable » résulte évidemment de la diversité des composants de la science linguistique, et de la richesse de son discours théorique et descriptif.

Concernant la structure formelle des unités terminologiques, on peut dire que, loin de reposer massivement sur des unités nominales simples manifestant la fonction sémantique réputée stable des désignateurs de catégories, le discours linguistique est constitué de nombreux termes complexes, qui multiplient les traits de nomination, dont la création est généralement récente, et dans lesquels se trouvent indexés tout à la fois des désignateurs, mais aussi des prédicats d'état, de propriétés, de relation, d'opération (complexité polylexicale : ex. *contenu propositionnel*, *désignateur rigide*, *moteur d'inférence*, *nom de qualité*, *possible de langue*, *univers de croyance*, etc. ; complexité non polylexicale : ex. *complémentatiion*, *extraposition*, *thématisation*, *topicalisation*, etc.), ainsi que des termes qualificatifs, de forme adjectivale, tantôt classifiants et de type relationnel, tantôt non classifiants et de type modalisateur (ex. *analytique*, *communicationnel*, *comptable*, *dense*, *énonciatif*, *génératif*, *massif*, *profond*, *référentiel*, *rigide*, *situationnel*, *superficiel*, *synthétique*, *verbal* etc.). On peut ainsi déterminer pour les termes de la science du langage un spectre de fonctions sémantiques qui n'est pas moins étendu que celui des unités lexicales de la langue commune : fonctions dénominative, descriptive, évaluative, évocative.

---

<sup>10</sup> L'atomisation de la terminologie induit la multiplication des unités qui la constituent, ce que favorise principalement le recours à la polylexicalité.

<sup>11</sup> Hétérogénéité d'ailleurs clairement affichée par le pluriel du terme *sciences du langage*.

## CONCLUSION

*Pour une description terminographique des sciences du langage* annonçons-nous dans le titre de cette intervention. On voit peut-être mieux à présent l'interprétation qu'il conviendrait de faire de cette proposition. Il apparaît clairement nécessaire de s'interroger sur l'adéquation des principes de la « déontologie terminologique » avec les domaines regroupés dans ce qu'il est convenu d'appeler les « sciences humaines ». L'exemplification de la problématique terminologique, sur laquelle reposent les fondements de cette déontologie, est fréquemment proposée à partir de domaines techniques et technologiques, voire empruntées aux sciences exactes et expérimentales. Travailler sur la question terminologique dans le domaine des sciences de l'esprit (dont relèvent, avec d'autres, les sciences du langage) fait nécessairement surgir des questions nouvelles et remet en cause quelques certitudes méthodologiques. Dans ce domaine, les objets ne sauraient être dans une relation d'extériorité avec l'observateur qui les étudie, car le chercheur participe toujours de son objet et ne peut s'en abstraire complètement quels que soient ses efforts ou ses prétentions méthodologiques. L'objectivité scientifique ne peut donc être conceptualisée de la même manière. Cela n'est pas sans conséquences sur l'activité terminologique, notamment, comme on vient de le voir, pour ce qui est du développement du nombre des métatermes et de leur variabilité définitionnelle et formelle. Les « objets » de la science linguistique sont des objets de pensée.

Enfin il faut noter que l'approche textuelle de la science du langage fournit au terminographe un observatoire discursif de ce domaine. Grâce à cet observatoire, il peut établir un répertoire des termes à partir de leur mode de contextualisation. Dans la perspective terminographique, il ne s'agit donc pas seulement de définir ces mots et ces expressions, il s'agit aussi de préciser les conditions dans lesquelles ils peuvent recevoir des interprétations spécifiques et variées, parfois contradictoires. Loin de remettre en cause la normativité inhérente à l'objectivité scientifique, ce traitement discursif de la science, à la fois cumulatif et testimonial, souligne la nécessité d'une approche *en évolution* de cette normativité, dont la « déontologie terminologique » permet d'entrevoir la nature fondamentalement déclarative.

## BIBLIOGRAPHIE

- Auroux S. (1989) « Le langage et la science : une visée historique », in M.-J. Reichler-Béguelin (dir.), *Perspectives méthodologiques et épistémologiques dans les sciences du langage*, Berne, Peter Lang (51-68).
- Auroux S. (1994) *La révolution technologique de la grammatisation - Introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège, Mardaga.
- Auroux S. (1998) *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF.
- Auroux S. (dir.) (2000) *Histoire des idées linguistiques*, t. 3, *L'hégémonie du comparatisme*, Liège, Mardaga.
- Baccouche T. Mejri S. (2000) « Terminologie et traduction (cas de l'ornithologie et de la linguistique) », *Méta*, XLV, 3 (437-444).
- Béjoint H., Thoiron P. (dir.) (2000) *Le Sens en terminologie*, Lyon, PUL.
- Berrendonner A. (1982) *L'éternel grammairien. Étude du discours normatif*, Berne, Peter Lang.
- Boisson C. & Thoiron P. (1997) *Autour de la dénomination*, Lyon, PULyon.
- Bourdieu P. (2001) *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir.
- Cabré M. T., (1998) *La Terminologie – Théorie, méthode et applications*, Ottawa-Paris, PUOttawa, A. Colin.
- Chevalier J.-C. (1994) *Histoire de la grammaire française*, PUF, « Que sais-je ? ».
- Chiss J.-L., Puech C. (1999) *Le langage et ses disciplines - XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris-Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- Colombat B. (2004) *Corpus des textes linguistiques fondamentaux*, « Présentation du corpus des grammaires », « Pourquoi un corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques ? », <http://www.ens-lsh.fr/labo/ctlf/>, pages « Documents de référence », Lyon, École Normale Supérieure « Lettres et Sciences humaines ».
- Colombat B. Lazcano E. (dir.) (1998, 2000) *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques*, Paris, Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage (SHESL), *Histoire épistémologie langage*, Hors-série n° 2 (1998) et n° 3 (2000).
- Colombat B. Savelli M. (dir.) (2001) *Métalangage et terminologie linguistique*, Leuven, Peeters.
- Condamines A. (2005) « Linguistique de corpus et terminologie », *Langages*, 157 (36-47).
- Culioli A. (2002) *Variations sur la linguistique*, Paris, Klincksieck.
- Depecker L. (dir.) (2005) « La terminologie : nature et enjeux », *Langages*, 157.

- Gobert F. (2001) *Glossaire bibliographique des sciences du langage*, Paris, Panormitis.
- Graffi G. (2001) *200 Years of Syntax. A critical Survey*, Amsterdam, Benjamins.
- Grossmann F. Rink F. (2004) « La surénonciation comme norme du genre : l'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire en linguistique », *Langages*, 156 (34-50).
- Huot H. (1993) « *Le français moderne, 1933-1993. Bilan et analyse d'un demi-siècle d'activités* », in *Les études de linguistique en Europe. Actes du Colloque international de Cluny 9 – 10 septembre 1993. Autour du français moderne*, Conseil international de la langue française (17-32).
- Hymes D. (dir.) (1974) *Studies in the History of Linguistics. Traditions and Paradigms*, Bloomington-London, Indiana University Press.
- Hymes D. (1983) *Essays in the History of Linguistic Anthropology*, Amsterdam, Benjamin.
- Kuhn T. (1962) *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago, University of Chicago Press ; trad. fr. de L. Meyer, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Champs-Flammarion, 1983.
- Kuhn T. (1970) « Postface – 1969 », in Seconde édition augmentée de Kuhn (1962).
- Kuhn T. (1977) *The Essential Tension*, Chicago, The Chicago University Press ; trad. fr. de M. Biezunski, P. Jacob, A. Lyotard-May et G. Voyat, *La tension essentielle*, Gallimard, 1990.
- Lauwers P. (2004) *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Leuven/Paris/Dudley, Peeters.
- Lazard G. (1999) « Pour une terminologie rigoureuse », in A. Lemaréchal (dir.), *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters (111-133).
- Leduc-Adine J.-P., Vergnaud J. (dir.) (1980), « La terminologie grammaticale », *Langue française*, 47.
- Leeman D. (dir.) (1979) « Sur la grammaire traditionnelle », *Langue française*, 41.
- Lemaréchal A. (dir.) (1999) *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters.
- Lerat P. (1995) *Les Langues spécialisées*, Paris, PUF.
- Lerat P. (2006) « Quelques réflexions sur le traitement terminographique unilingue de la métalangue grammaticale en français », in F. Neveu « La Terminologie linguistique – Problèmes traductionnels, conceptuels, épistémologiques », *Syntaxe & Sémantique*, Caen, PUCaen.
- L'Homme M.-C. (2004) *La Terminologie : principes et techniques*, Montréal, PUMontréal.



F. NEVEU – Pour une description terminographique des sciences du langage

- Lopez Alonso C. Séré De Olmos A. (1992) *Où en est la linguistique ? Entretiens avec des linguistes*, Paris, Didier Érudition.
- Mejri S. (2003) « Traduction linguistique : problème terminologique ou construction conceptuelle », in S. Mejri, G. Gross, T. Baccouche, A. Clas (dir.), *Traduire la langue, traduire la culture*, Paris, Tunis, Maisonneuve et Larose (177-191).
- Milner J.-C. (1989) *Introduction à une science du langage*, Paris, Éditions du Seuil [2<sup>e</sup> édition, abrégée, 1995].
- Neveu F. (2004a) *Dictionnaire des Sciences du langage*, Paris, Armand Colin.
- Neveu F. (2004b) « Idiomaticité et métalangue », in actes du colloque international *L'espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée*, Tunis, Cahiers du CERES n°12, Série Linguistique (267-280).
- Neveu F. (2005) « Sur l'usage des termes complexes dans le discours de la science du langage. Préliminaire à une étude comparée de la terminologie linguistique », in S. Mejri et P. Thoiron, *La Terminologie, entre traduction et bilinguisme*, Tunis, AUF, réseau Lexicologie, Terminologie, Traduction (107-120).
- Neveu F. (dir.) (2006) « La terminologie linguistique. Problèmes traductionnels, conceptuels, épistémologiques ». *Syntaxe & Sémantique*, 7, Presses Universitaires de Caen.
- Neveu F. (2006) « Un aspect de l'apport des corpus à la terminologie linguistique : l'alignement », in D. Blampain, P. Thoiron, M. Van Campenhoudt, *Mots, Termes, et Contextes*, actes des journées scientifiques du réseau Lexicologie, Terminologie, Traduction de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Paris, Editions des Archives Contemporaines (381-390).
- Neveu F. Mejri S. (dir.) (2007) « La tradition grammaticale », *Langages*.
- Neveu F. Lauwers P. (2007) « La notion de tradition grammaticale et son usage en linguistique française », in F. Neveu, S. Mejri (2007).
- Neveu F., en préparation, *Le discours linguistique. Introduction à la lecture des grammaires modernes*, Paris, Armand Colin.
- Saussure F. de (2002) *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard, éd. S. Bouquet & R. Engler.
- Sériot P. (1989) « Peut-on dire d'une linguistique qu'elle est « nationale » ? », in M.-J. Reichler-Béguelin (éd.), *Perspectives méthodologiques et épistémologiques dans les sciences du langage*, Berne, Peter Lang (15-40).
- Sériot P. (1999) « La théorie des deux sciences dans la linguistique russe et soviétique », in D. Cram, A. Linn, E. Nowak (éds.), *History of Linguistics 1996*. Vol. 1 : Traditions on Linguistics Worldwide. Selected Papers from the 7th International Conference on the History of the Language Sciences (Oxford, 12-17 September 1996), Amsterdam, Benjamins (301-312).
- Slodzian M. (2000) « L'émergence d'une terminologie textuelle et le retour du sens », in H. Béjoint & P. Thoiron, *Le Sens en terminologie*, Lyon, PULyon (61-85).

- Stéfanini J. (1994) Histoire de la grammaire, Paris, CNRS Éditions.
- Sumpf J. (1972) « Les traits principaux de la tradition linguistique française », *Langue française*, 14 (70-98).
- Touratier C. (1998), « Les grammaires universitaires françaises de ces dix dernières années », *Le français moderne*, tome LXVI, 1 (73-102).
- Swiggers P. (1997) *Histoire de la pensée linguistique*, Paris, PUF.
- Swiggers P. (1999) « Pour une systématique de la terminologie linguistique : considérations historiographiques, méthodologiques et épistémologiques », in A. Lemaréchal (dir.), *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters (11-49).
- Swiggers P., Janse M. (1991) « Les dictionnaires de terminologie linguistique : bibliographie systématique », *Meta*, XXXVI, 4 (647-653).
- Thoiron P. (dir.) (1996) « La Dénomination », *Méta*, 41/4.
- Wüster E. (1981) « L'étude scientifique générale de la terminologie, zone frontalière entre la linguistique, la logique, l'ontologie, l'informatique et les sciences des choses », in G. Rondeau & H. Felber (eds), *Textes choisis de terminologie*, GIRSTERM, Université de Laval, Québec (55-108).